



Délibération n° 05 / 2019

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
14 MARS 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Messieurs Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN)

Absents non excusés :

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animations – Fleurs en fête 2019 – tarification

Monsieur Patrick MATTERA, Adjoint au Maire, délégué au commerce, activités économiques et emploi, expose au Conseil municipal :

La Commune souhaite organiser pour la quatrième année un marché aux fleurs le dimanche 14 avril 2019. Cette journée est l'occasion de faire découvrir le parc du château autour d'exposants spécialisés (pépiniéristes, horticulteurs, artisans et particuliers amateurs). « Fleurs en fête » propose également de l'artisanat local, des produits du terroir, des ateliers pour les enfants et des animations. L'objectif est de sensibiliser le public à l'intérêt de connaître, protéger, entretenir les jardins, transmettre les savoir-faire et proposer un lieu d'échanges autour des plantes et des fleurs.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi le prix est fixé à :

- 30 € pour les emplacements food trucks,
- Gratuit pour les exposants non alimentaires.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations 27/02/2019.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 05/2019

Objet : Animations – Fleurs en fête 2019 – tarification

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- ADOPTE les tarifs énoncés ci-dessus,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 22

Contre : 6 (Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Marc GERVAIS, M. Bernard PRIOU, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Marie-Thérèse MERCIER)

Abstention : 1 (M. POURTIER)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 4 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN